

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 09 novembre 2022

Présents : B. GOUZIN, J.L. RANDON, R. POUJOL, A. GOBERT, B. BAUTOU, C. MACIAS-ADICEOM, E. PONS, M. RIEUTORD, R. ALLEXANT.

Absents représentés : C. CHAUVITEAU, représentée par R. POUJOL, M. DIAW, représentée par B. BAUTOU.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2022.

Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**.

2. RÉFÉRENTIEL M57.

Le conseil avait émis un avis favorable pour anticiper le passage au référentiel M57. En raison des contraintes d'organisation du secrétariat et la non sollicitation à ce jour de l'avis obligatoire du comptable public, il est décidé de reporter au 1^{er} janvier 2024 la mise en œuvre de ce nouveau référentiel.

3. TONNE À LISIER.

Ce point a fait l'objet de nombreux débats lors de précédentes séances du conseil ainsi que d'une consultation de la Direction Départementales des Finances Publiques.

À l'issue de ces différents échanges, le Conseil décide de mettre cet équipement à disposition de l'E.A.R.L. Mas du Pountil, seul utilisateur. Une convention de mise à disposition définira les obligations réciproques de la commune et de l'utilisateur.

Rappelons que lors de la construction de la nouvelle station d'épuration, en octobre 2013 la Mairie a acheté une tonne à lisier afin de permettre aux vignerons qui devaient se déconnecter du réseau public d'assainissement de pouvoir évacuer leurs effluents vinicoles, en respect des normes en vigueur.

Voir délibération.

4. REGLEMENT SALLE DU FOYER COMMUNAL

Le groupe de travail qui s'est réuni le 11 octobre, a mis l'accent sur la nécessité de réactualiser ce règlement, notamment en insistant les sanctions en cas de non respect des horaires (retenue de la caution...). Une nouvelle version du règlement de la salle du Foyer Communal sera soumise au conseil lors d'une prochaine séance.

5. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS)

Le rapport annuel 2021 est présenté aux membres du conseil. Les préconisations des schémas directeurs eau et assainissement seront mises en œuvre. Durant la période 2022/2026 la priorité sera donnée à la sécurisation de la ressource en eau avec le lancement de l'inter connexion DRAC/CARONS, au renouvellement des réseaux et à la mise aux normes des stations d'épurations.

6 . POINT SUR LES TRAVAUX

- **Rue du Foyer Communal** : En raison du retard pris sur le planning des travaux assainissement et Hérault Énergies, une demande de prorogation de la subvention accordée a été déposée auprès du Département.
- **Calvaire** : une demande de subvention sera déposée auprès des services de l'État, de la Région et du Conseil Départemental.
- **Bâtiment CRUZ** : Des devis pour la remise en état de ce bâtiment ont été établis. Ils s'élèvent à **2800€** pour le portail et **2000€** pour le toit du petit local attenant.
- **Lavoirs** : afin de finaliser les travaux de réhabilitation des Lavoirs, le local attenant sera repeint et une dalle sera coulée sur son sol, les travaux du parking entraînant un écoulement de l'eau vers ce local ne permettant pas la bonne conservation du matériel entreposé.

7. QUESTIONS DIVERSES.

- Une convention de stage a été conclue avec la Région, ce qui explique la présence d'une personne aux côtés de l'agent technique pour une durée de 15 jours.
- Association Syndicale Autorisée du Canal de Gignac (ASA du Canal de Gignac) : une demande de servitude, route de Saint André, a été demandée.
- Véhicule : afin de rationaliser les coûts en matière de véhicules, il a été décidé de ne conserver qu'un seul véhicule et d'acheter une remorque permettant le transport d'eau pour l'arrosage l'été et des déchets notamment végétaux.
- École : Une rencontre a eu lieu entre les représentants des mairies de Jonquières, Saint Saturnin de Lucian et l'Inspectrice d'Académie afin de recenser les différents locaux permettant d'accueillir une classe dans l'éventualité d'une création d'une 4^{ème} classe à la prochaine rentrée, le scénario prioritaire étant d'offrir une solution sur la commune de Saint Saturnin de Lucian.
- Fin d'année : le traditionnel cocktail dînatoire aura lieu le vendredi 16 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 30.